

Le Contrat d'Insertion – Revenu Minimum d'Activité

Entreprises visées

Tous les employeurs du secteur marchand

Public visé

Bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'API ou l'AAH rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi

Montant de l'aide

Pour bénéficier de cette aide, il faut conclure un contrat à durée déterminée (CDD) avec une durée de travail hebdomadaire du salarié de 20 heures minimum pour une durée de 6 mois renouvelable deux fois par avenant dans la limite de 18 mois au total, ou un contrat de travail temporaire pour une durée de 6 mois minimum et de 18 mois au total, ou conclure un contrat à durée indéterminée (CDI)

Aide forfaitaire mensuelle de la part de l'Etat ou du département selon le cas. Son montant est de 454,63 € à partir du 1er juin 2009 (montant du RSA pour une personne isolée)

Démarches

Selon le cas :

- si le candidat est bénéficiaire du RSA, la convention sera établie entre l'employeur et le conseil général
- si le candidat est bénéficiaire de l'ASS, de l'API ou de l'AAH, la convention sera établie entre l'employeur et Pôle emploi

Liens utiles

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'Espace Artisan Employeur à la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Savoie au 04 79 69 94 37

Vous pouvez également vous rendre sur le site de Pôle Emploi en cliquant sur :

http://www.anpe.fr/espace_employeur/beneficier_aide_recrutement/aides_au_recrutement/demandeurs_emploi_publics_insertion/revenu_minimum_4214.html